



La protection d'Anticosti



futur site du patrimoine mondial de l'UNESCO

*Développement durable,
Environnement et Lutte
contre les changements
climatiques*





Plan de la présentation

1. Engagement de protection dans le cadre de l'inscription d'Anticosti à la liste indicative des sites du patrimoine mondial du Canada:
2. État de la protection actuelle.
3. Projets existants de mesure de protection et mesures de protection potentielles .
 - Présentation des 3 zones d'études pour la création de réserves de biodiversité projetées



Site du patrimoine mondial de l'UNESCO

Dans le cadre du dépôt de la candidature de l'île d'Anticosti en vue de son inscription sur la Liste indicative des sites du patrimoine mondial culturel et naturel de l'UNESCO, le Gouvernement du Québec a donné son consentement et s'est **engagé** à entreprendre les consultations et démarches nécessaires pour que,

d'ici 2020, l'ensemble de l'île soit protégée par des moyens adéquats.



*Développement durable,
Environnement et Lutte
contre les changements
climatiques*

Québec 



Site du patrimoine mondial de l'UNESCO

- L'île d'Anticosti a été inscrite à la liste indicative en décembre 2017 et le **critère de sélection qui soutient le mieux** cette candidature est le suivant :

*(viii) L'île d'Anticosti est mondialement reconnue pour ses **fossiles exceptionnels** de la période se situant entre l'Ordovicien supérieur et le Silurien inférieur, qui n'ont aucun équivalent ailleurs sur la planète. Cette période représente un jalon important dans l'histoire de la Terre, à savoir la première extinction massive de vie animale à l'échelle mondiale.*

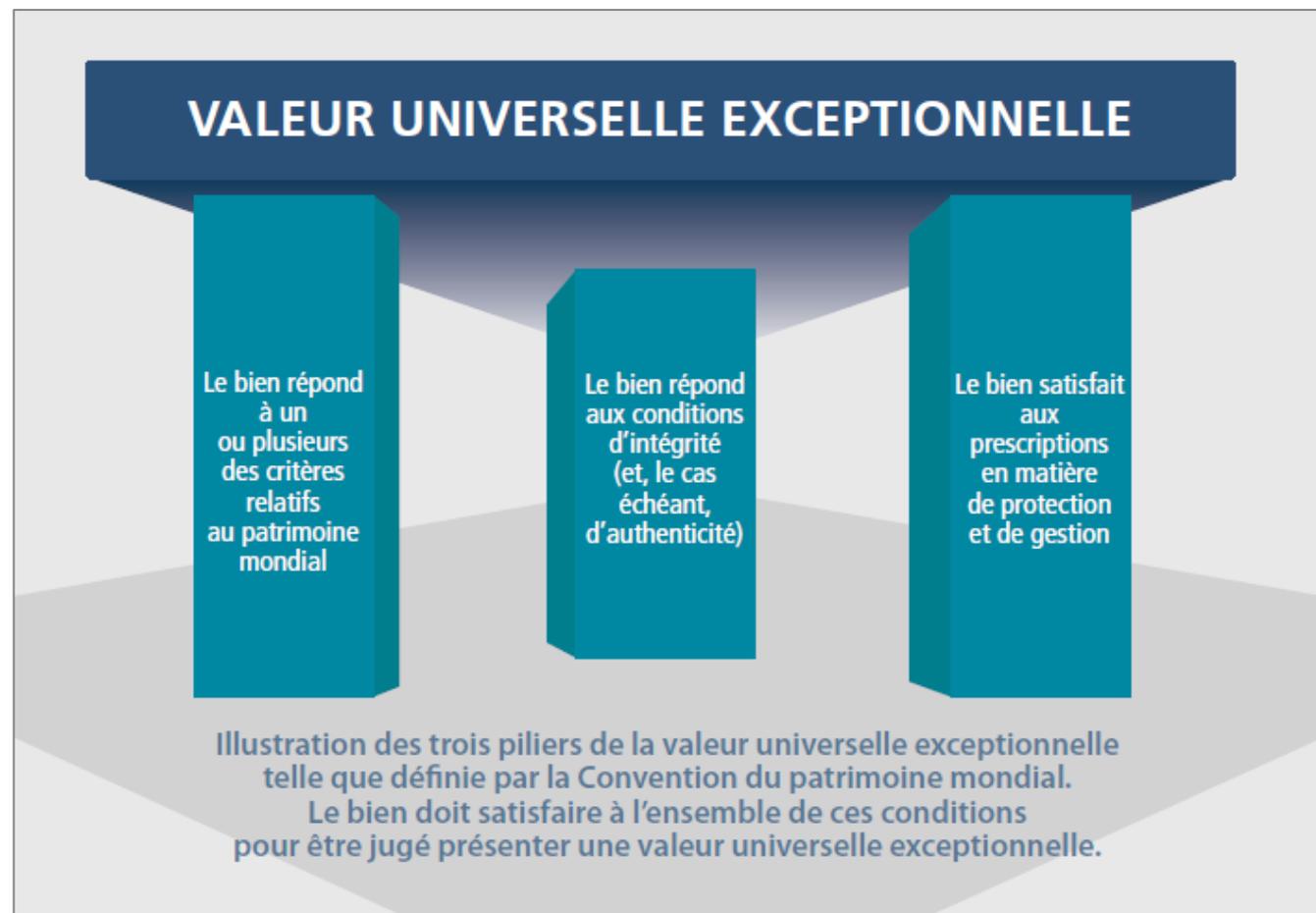


Photo : équipe de recherche codirigée par André Desrochers de l'Université d'Ottawa



Site du patrimoine mondial de l'UNESCO

Pour être considéré d'une valeur universelle exceptionnelle, un bien doit également répondre aux conditions d'intégrité et/ou d'authenticité et doit bénéficier d'un système adapté de protection et de gestion en assurant la sauvegarde.



ÉTABLIR UNE PROPOSITION D'INSCRIPTION AU PATRIMOINE MONDIAL. Publié en novembre 2011 par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture.



La protection d'Anticosti

- Dans le cas d'Anticosti, les principaux éléments que nous croyons qui devraient faire l'objet de mesures de protection :
 - **Obligatoirement** : La valeur universelle exceptionnelle → **les fossiles**;
 - Au plan **naturel** : Une **biodiversité unique** à l'échelle du Québec (saumons, avifaune, mammifères marins, plantes rares, etc.) et des **paysages d'une beauté remarquable**;
 - Au plan **culturel** : Un riche **patrimoine culturel** composé d'immeubles patrimoniaux, de sites archéologiques, de lieux historiques, de paysages culturels, de traditions, de pratiques et de savoir-faire qui témoignent de l'histoire de son occupation et de son caractère insulaire.



Développement durable,
Environnement et Lutte
contre les changements
climatiques



Site du patrimoine mondial de l'UNESCO

Le *dispositif de protection* doit s'appliquer à la fois *au bien lui-même et à la zone tampon*.



ÉTABLIR UNE PROPOSITION D'INSCRIPTION AU PATRIMOINE MONDIAL. Publié en novembre 2011 par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture.

**Développement durable,
Environnement et Lutte
contre les changements
climatiques**

Québec 



Site du patrimoine mondial de l'UNESCO

Il convient de protéger et de gérer également les qualités visuelles importantes du cadre distant.



ÉTABLIR UNE PROPOSITION D'INSCRIPTION AU PATRIMOINE MONDIAL. Publié en novembre 2011 par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture.

**Développement durable,
Environnement et Lutte
contre les changements
climatiques**

Québec 



Site du patrimoine mondial de l'UNESCO

*La valeur universelle exceptionnelle est au cœur de la proposition d'inscription, mais les biens ont aussi, invariablement, des **valeurs locales et nationales**.*

*Il importe de bien comprendre aussi ces valeurs se situant à d'autres niveaux. Elles font toutes partie de la **richesse culturelle et naturelle** du bien, et tout **dispositif de préservation doit avoir pour objectif leur protection, leur conservation et leur gestion intégrées**.*

D'où l'importance de l'atelier d'aujourd'hui!



Échéancier pour l'inscription de site du patrimoine mondial de l'UNESCO

Juin – décembre 2018 : identifier les mesures de protection, de conservation et de gestion.

Septembre 2018 – novembre 2020 : planification et rédaction du dossier d'inscription et des annexes.

Février 2021 : dépôt du dossier au Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO

*Développement durable,
Environnement et Lutte
contre les changements
climatiques*

Québec 



Mesures de protection existantes

- Actuellement, l'île est protégée sur 7,6% de sa superficie. Au total 24 aires protégées y ont été désignées, soit :
 - le parc national Anticosti (571,8 km²);
 - deux réserves écologiques (du Grand-Lac-Salé : 23,4 km²; de la Pointe-Heath : 18,7 km²);
 - deux colonies d'oiseaux en falaise;
 - un écosystème forestier exceptionnel (forêt refuge);
 - dix-huit aires de concentration d'oiseaux aquatiques.

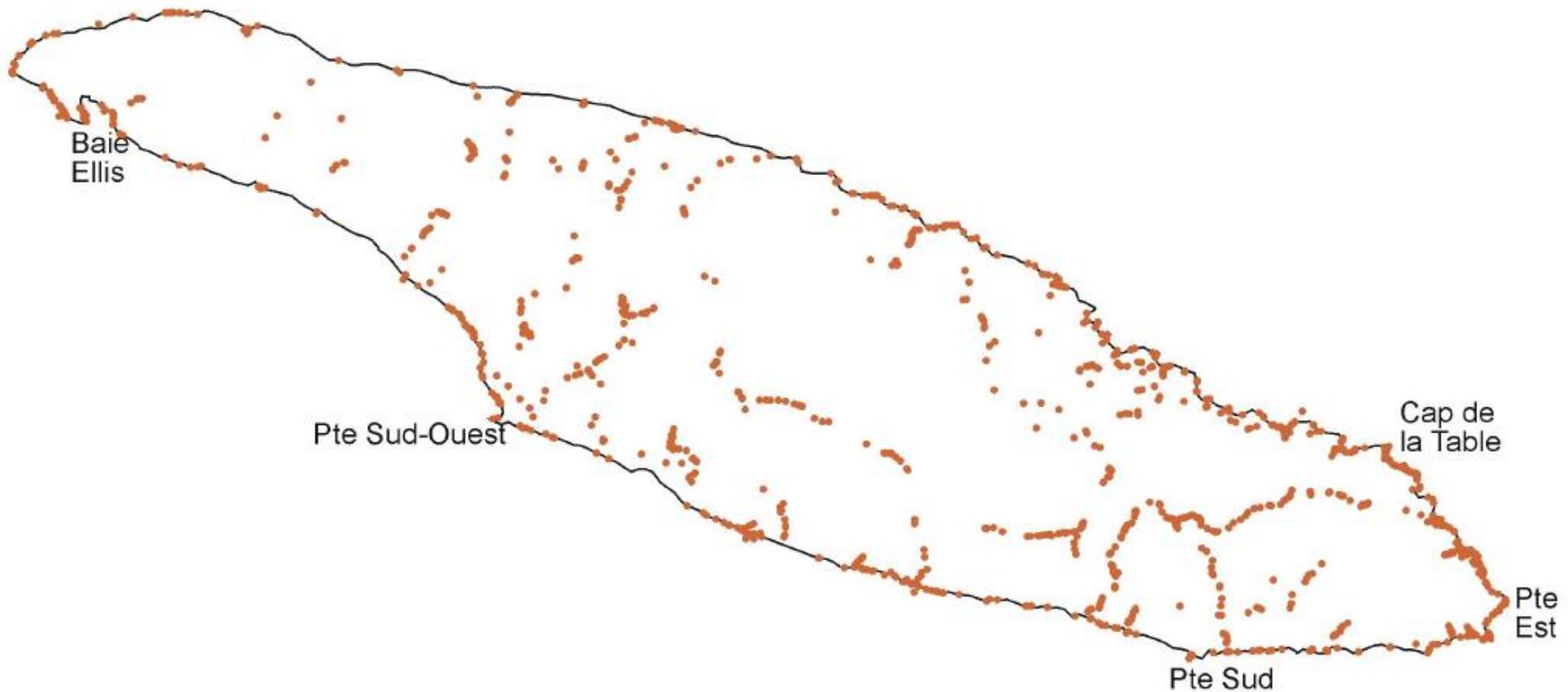


**Développement durable,
Environnement et Lutte
contre les changements
climatiques**



La protection d'Anticosti

Importants sites fossilifères - brachiopodes, île d'Anticosti (Jusio Jin, comm.pers. 2018)





Principales mesures de protection potentielles

Mesure	Loi	Éléments concernés	Avantages	Inconvénient	Conditions d'applicabilité sur Anticosti
Parc national	Loi sur les Parcs	paysage, fossile, espèce à statut, biodiversité, etc.	statut le plus utilisé pour la protection des sites du patrimoine mondial, permet à la fois la protection du patrimoine naturel et culturel, retombées économiques (emplois), budget pour la mise en valeur.	activités industrielles, chasse et libre circulation en VTT et motoneige sont interdites	<ul style="list-style-type: none"> Lors d'une consultation sur l'île en août 2011, les résidents se sont prononcés en défaveur d'un agrandissement du parc national dans le secteur de la Pointe-Ouest en raison des contraintes à l'utilisation du territoire (chasse, VTT et motoneige); Pourrait s'appliquer sur d'autres secteurs de l'île, là où des préoccupations à l'égard de la protection du patrimoine naturel et culturel ou de la mise en valeur du territoire le justifient
Réserve de biodiversité ou aquatique	Loi sur la conservation du patrimoine naturel	fossile, espèce à statut, paysage, biodiversité, etc.	activités récréatives, pêche, chasse, libre circulation permise, mise en valeur avec partenariats régionaux	activités industrielles interdites	<ul style="list-style-type: none"> Lors d'une consultation sur l'île en août 2011, les résidents se sont prononcés en faveur de ce statut qui permet la poursuite des principales activités d'utilisation des résidents sur le territoire; Pourrait s'appliquer sur une portion significative de l'île et du milieu marin environnant pour des fins de protection et de mise en valeur; En milieu marin, le statut devra être jumelé à un statut fédéral.
Paysage humanisé	Loi sur la conservation du patrimoine naturel	paysage, biodiversité d'intérêt et culture associée résultant d'une interaction homme-nature.	agriculture et foresterie possible	ne concerne pas le principal élément d'exceptionnalité	<ul style="list-style-type: none"> Ne s'applique pas à Anticosti car le résultat de l'interaction homme-nature (introduction du cerf) n'est pas d'intérêt pour la conservation de la biodiversité.
Aire protégée polyvalente	Demande une révision de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel	fossile, espèce à statut, paysage, biodiversité, etc.	coupe forestière possible sous conditions (objectif principal doit être conservation de la biodiversité)	statut inexistant, protection administrative, projet pilote	<ul style="list-style-type: none"> Pourrait convenir pour compléter la protection de la totalité de l'île; Beaucoup de travail reste à accomplir avant de pouvoir appliquer ce statut dont une révision de la LCPN, le développement de lignes directrices, etc.; Le développement de ce statut est actuellement mis de côté par le MDDELCC.
Aire de confinement du cerf de Virginie	Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune	cerf	coupe forestière possible, servant d'outil de restauration d'habitat et de rétablissement d'éléments de la biodiversité (respect du Règlement sur les habitats fauniques)	Visé principalement la protection de l'habitat d'une espèce d'intérêt socio-économique et des activités économiques associées	<ul style="list-style-type: none"> Ce statut est existant sur 7922 km² et permet la protection des valeurs associées au cerf. En raison de l'ampleur des activités industrielles qui s'y déroulent, il est exclu des aires protégées. Ce statut permet seulement la protection des valeurs locales associées au cerf et non les fossiles.
Site géologique exceptionnel	Loi sur les mines	élément géologique géomorphologique, paysagère ou biologique (fossile, caverne, grotte, modelé glaciaire, etc.)	permet une mise en valeur du site, atout pour la science, l'éducation et la sensibilisation.	activités industrielles, coupe forestière interdite	<ul style="list-style-type: none"> Permettrait la protection de secteurs précis de faibles superficies; Demanderait un effort important d'acquisition de connaissance pour cibler les sites fossilifères exceptionnels.
Site patrimonial (déclaration)	Loi sur le patrimoine culturel	valeur scientifique, paysagère, historique, architecturale, archéologique, emblématique	statut gouvernemental	contraintes pour les gestionnaires et propriétaires (autorisations nécessaires pour travaux)	<ul style="list-style-type: none"> Protection de l'île entière et de l'ensemble des éléments d'exceptionnalité tout en permettant la coupe forestière; Gestion des autorisations de travaux en fonction de leur impact sur les valeurs patrimoniales reconnues au territoire Demanderait un effort important d'acquisition de connaissances.
Immeuble patrimonial / site patrimonial / objet patrimonial (classement)	Loi sur le patrimoine culturel	Phares, sites archéologiques, immeubles d'intérêt patrimonial, épaves, collection de fossiles	protection des caractéristiques patrimoniales de sites, bâtiments ou objets	contraintes pour les propriétaires (autorisations nécessaires pour travaux)	<ul style="list-style-type: none"> Permet la protection seulement pour des immeubles et biens précis;
Protection administrative	-n.a.	fossile, espèce à statut, paysage, biodiversité, etc.	protection rapide et flexible des éléments d'exceptionnalité	mesure non pérenne dont la crédibilité est moindre qu'une mesure légale de protection	<ul style="list-style-type: none"> Protection de l'île entière et de l'ensemble des éléments d'exceptionnalité tout en permettant la coupe forestière.



Mesures de protection potentielles

Mesure	Loi	Éléments concerné	Avantages	Inconvénient	Conditions d'applicabilité sur Anticosti
Site patrimonial déclaré	Loi sur le patrimoine culturel	valeur scientifique, paysagère, historique, architecturale, archéologique, emblématique	statut gouvernemental	contraintes pour les gestionnaires et propriétaires (autorisations nécessaires pour travaux)	<ul style="list-style-type: none"> • Protection de l'île entière et de l'ensemble des éléments d'exceptionnalité tout en permettant la coupe forestière; • Gestion des autorisations de travaux en fonction de leur impact sur les valeurs patrimoniales reconnues au territoire; • Demanderait un effort important d'acquisition de connaissances.



Catégories d'aire protégée

Conservation stricte

Catégorie UICN*	Objectif	Statut au Québec
Ia	conservation des écosystèmes exceptionnels	réserve écologique
Ib	protection des ressources sauvages	-
II	protection de la biodiversité, éducation et récréation	parc national québécois, réserve aquatique et de biodiversité
III	protection d'éléments naturels spécifiques	cas rares
IV	maintien, conservation ou restauration des espèces	ACOA, habitat faunique, refuge biologique, EFE
V	conservation de paysages terrestres ou marins	projets à l'étude de paysage humanisé
VI	Protection des écosystèmes naturels et utilisation durable	le concept d'aire protégée polyvalente est ce qui s'y rapproche le plus au Québec

*UICN: Union international pour la conservation de la nature (UNESCO)

**Développement durable,
Environnement et Lutte
contre les changements
climatiques**

Québec 



Régime général des activités

Activité	Terre publique		
	Réserve écologique (UICN Ia) (MDDELCC)	Parc national (UICN II) (SÉPAQ)	Réserve de biodiversité Réserve aquatique (UICN II) (MDDELCC)
Recherche et Éducation	<i>Permise</i>	<i>Permise</i>	<i>Permise</i>
Récréation	<i>Interdite</i>	<i>Permise</i>	<i>Permise</i>
Pêche	<i>Interdite</i>	<i>Permise</i>	<i>Permise</i>
Chasse et piégeage	<i>Interdit</i>	<i>Interdit</i>	<i>Permis</i>
VTT, motoneige	<i>Interdit</i>	<i>Interdit</i>	<i>Permis</i>
Bail de villégiature existant	<i>Interdit</i>	<i>Interdit</i>	<i>Permis</i>
Nouveau bail de villégiature	<i>Interdit</i>	<i>Interdit</i>	<i>Interdit</i>
Activité minière	<i>Interdite</i>	<i>Interdite</i>	<i>Interdite</i>
Barrage hydro-électrique	<i>Interdit</i>	<i>Interdit</i>	<i>Interdit</i>
Coupe forestière	<i>Interdite</i>	<i>Interdite</i>	<i>Interdite</i>



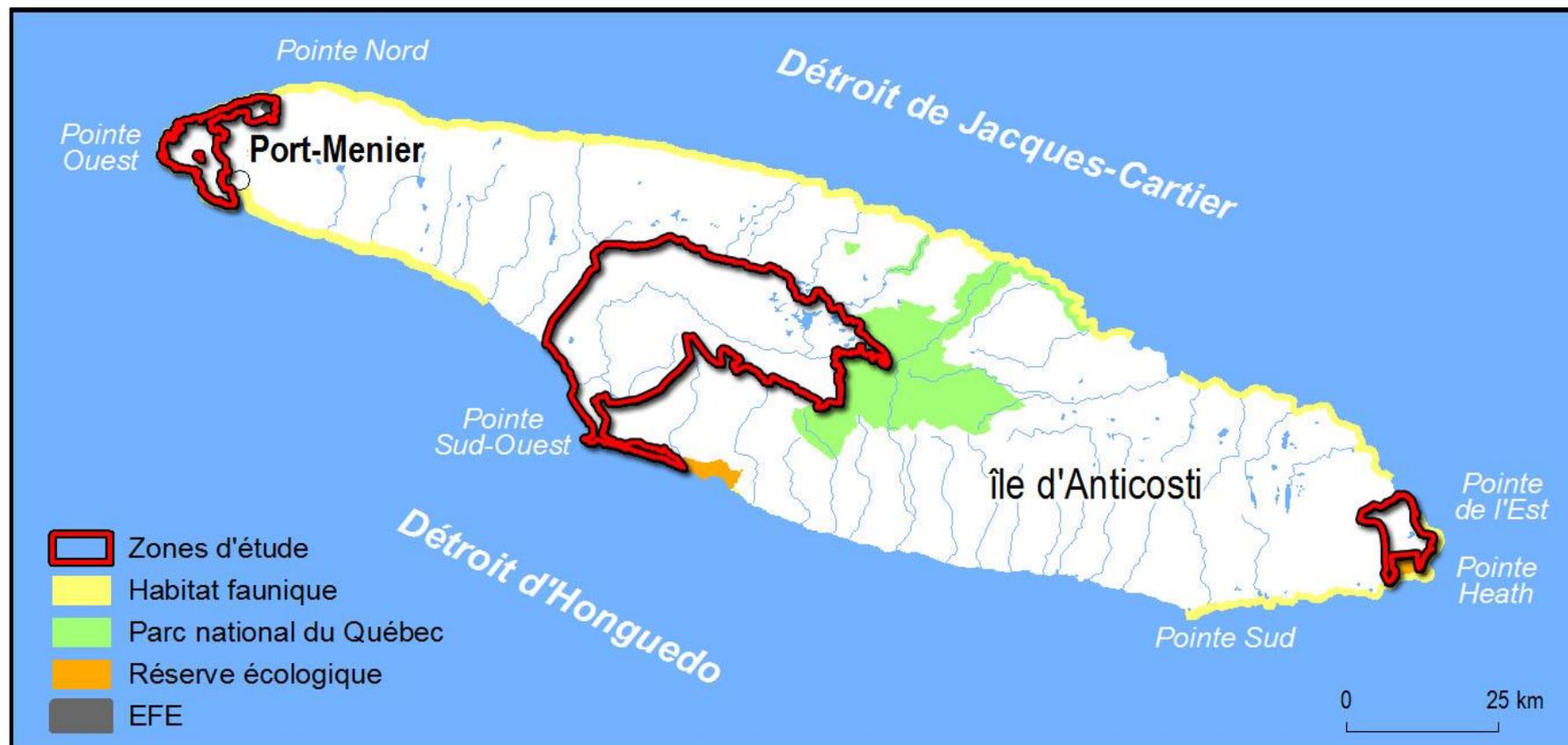
Mesures de protection potentielles

Mesure	Loi	Éléments concerné	Avantages	Inconvénient	Conditions d'applicabilité sur Anticosti
Réserve de biodiversité ou aquatique	Loi sur la conservation du patrimoine naturel	fossile, espèce à statut, paysage, biodiversité, etc.	activités récréatives, pêche, chasse, libre circulation permise, mise en valeur avec partenariats régionaux	activités industrielles interdites	<ul style="list-style-type: none"> Lors d'une consultation sur l'île en août 2011, les participants se sont prononcés en faveur de ce statut qui permet la poursuite des principales activités d'utilisation des résidents sur le territoire; Pourrait s'appliquer sur une portion significative de l'île et du milieu marin environnant pour des fins de protection et de mise en valeur.



Projets de protection

- Trois zones d'étude pour la création de réserves de biodiversité projetée;
- Recommandées par Municipalité, MRC et ONG;
- Pré-consultations les 31 mai, 1^{ier} et 4 juin.

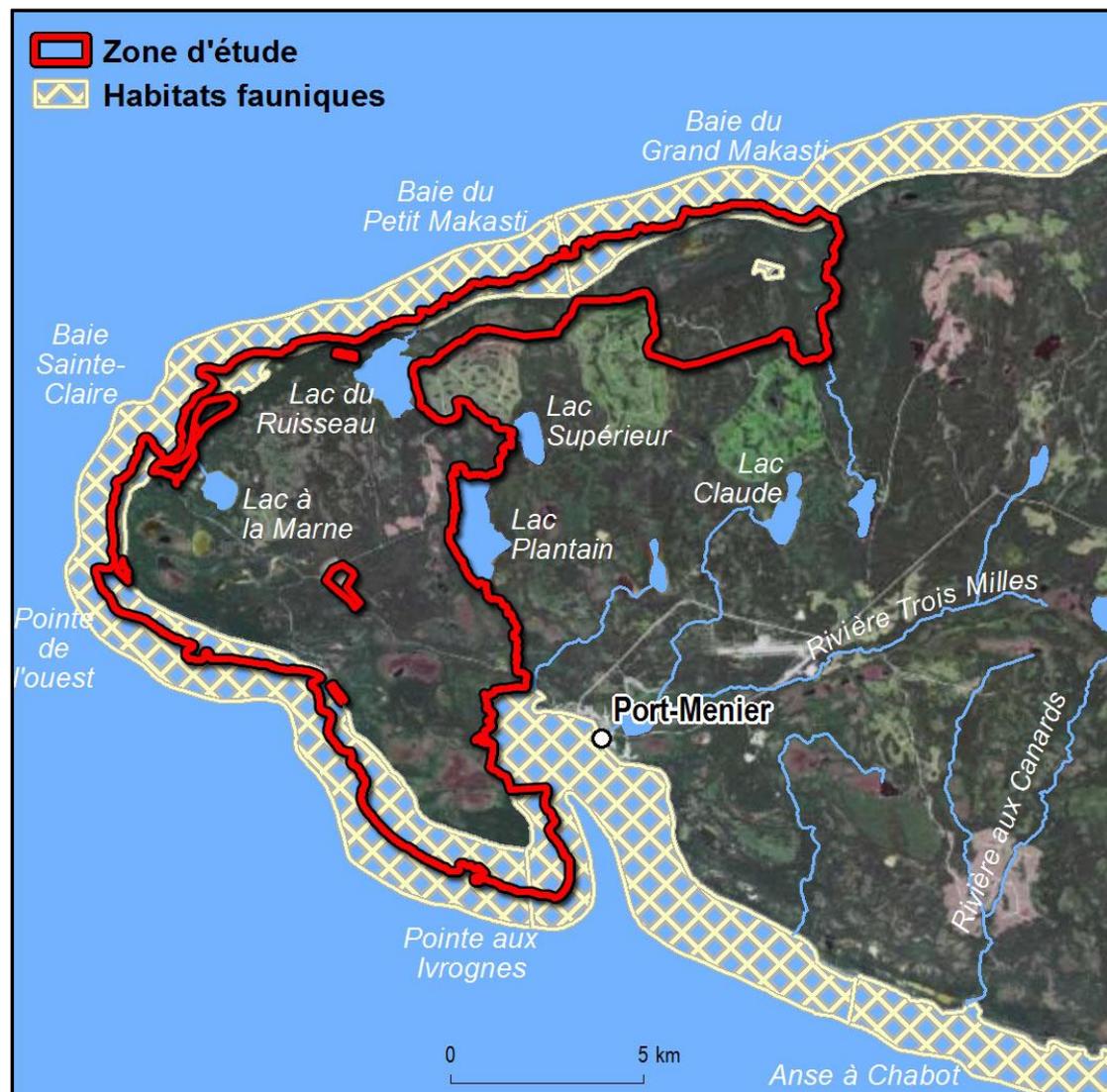




Proposition de réserve de biodiversité projetée

Zone d'étude de la Pointe-Ouest

- 120 km²
- Protection de sites d'intérêt fossilifère:
 - Zone de contact de la Pointe Laframboise;
 - La plate-forme côtière (Reef).
- Protection d'un échantillon représentatif de l'ouest de l'île (cuesta, lacs à marne, etc.);
- Fort potentiel récréotouristique;
- Site également ciblé pour un intérêt de conservation par le Comité ZIP Côte-Nord-du-Golfe (habitats littoraux d'intérêt Anse-aux-Fraises et Pointe Laframboise).

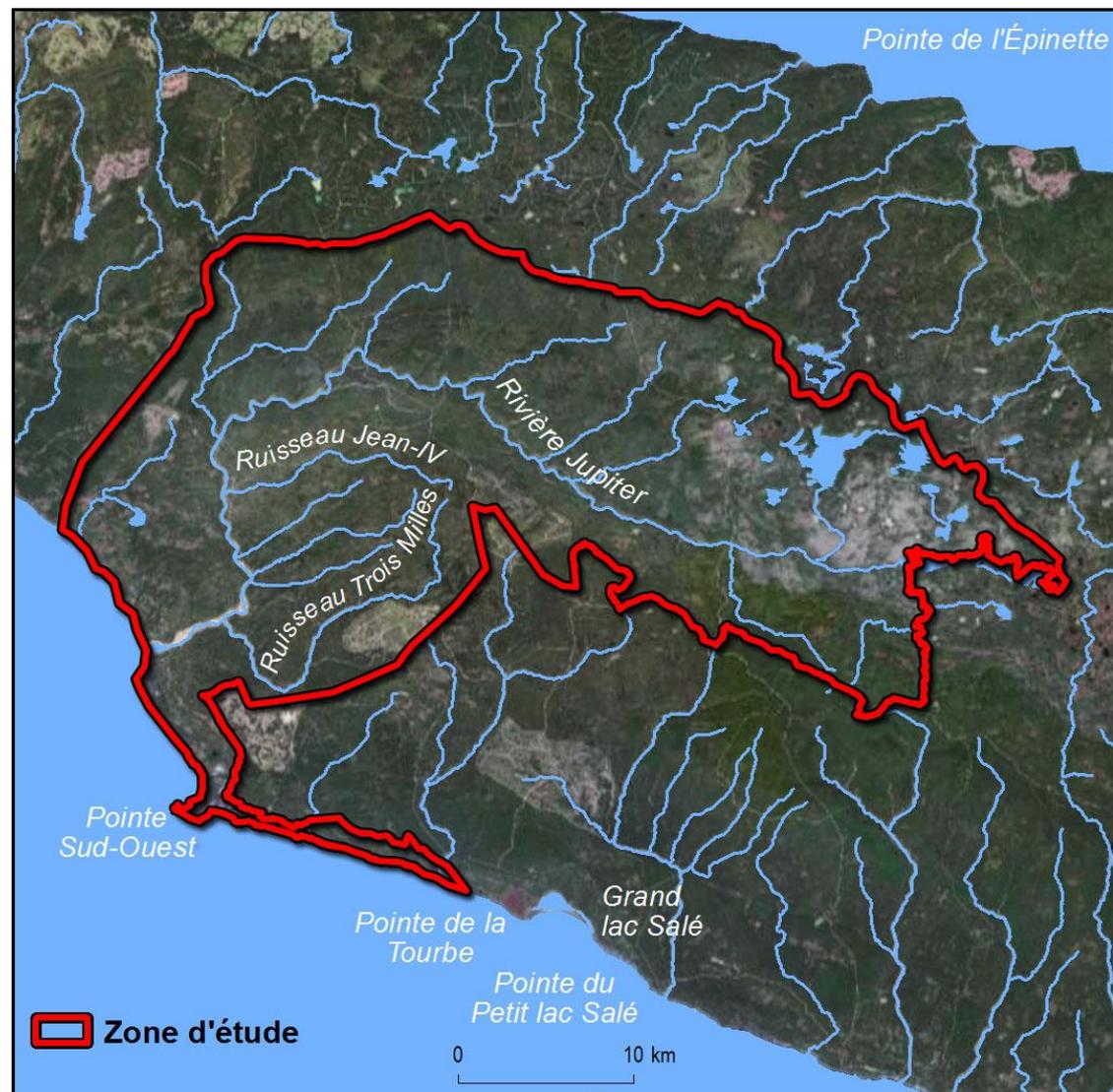




Proposition de réserve de biodiversité projetée

Zone d'étude de la Rivière Jupiter

- 992 km²
- Protection d'une rivière à saumons remarquable et emblématique;
- Protection d'un site d'intérêt récréotouristique, historique et culturel (pointe Sud-Ouest);
- Contribution à la protection de nombreuses espèces à statut;
- Site également ciblé pour un intérêt de conservation par le Comité ZIP Côte-Nord-du-Golfe (habitat littoral d'intérêt de la Pointe-Sud-Ouest).

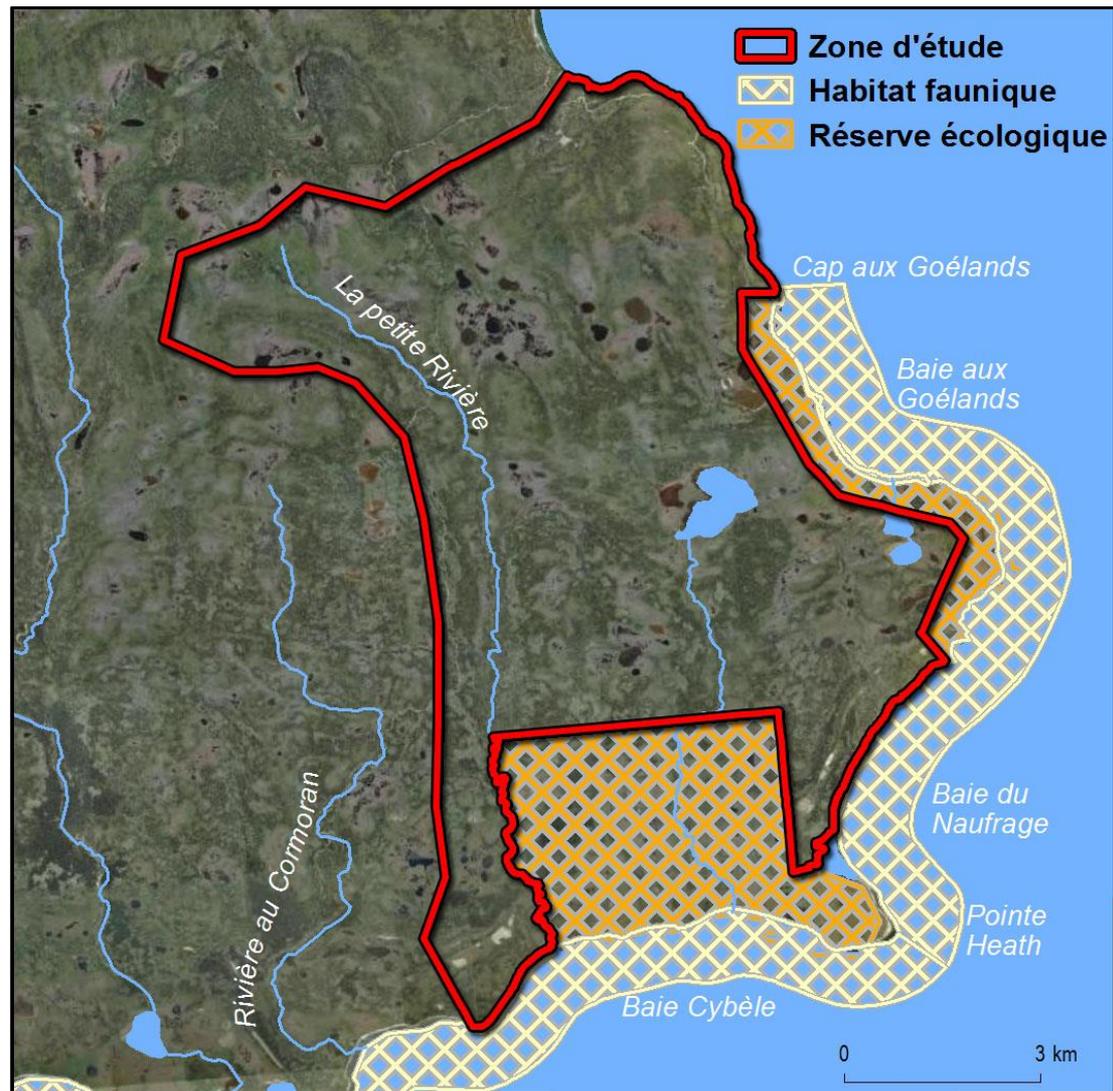




Proposition de réserve de biodiversité projetée

Zone d'étude de la Pointe-Est

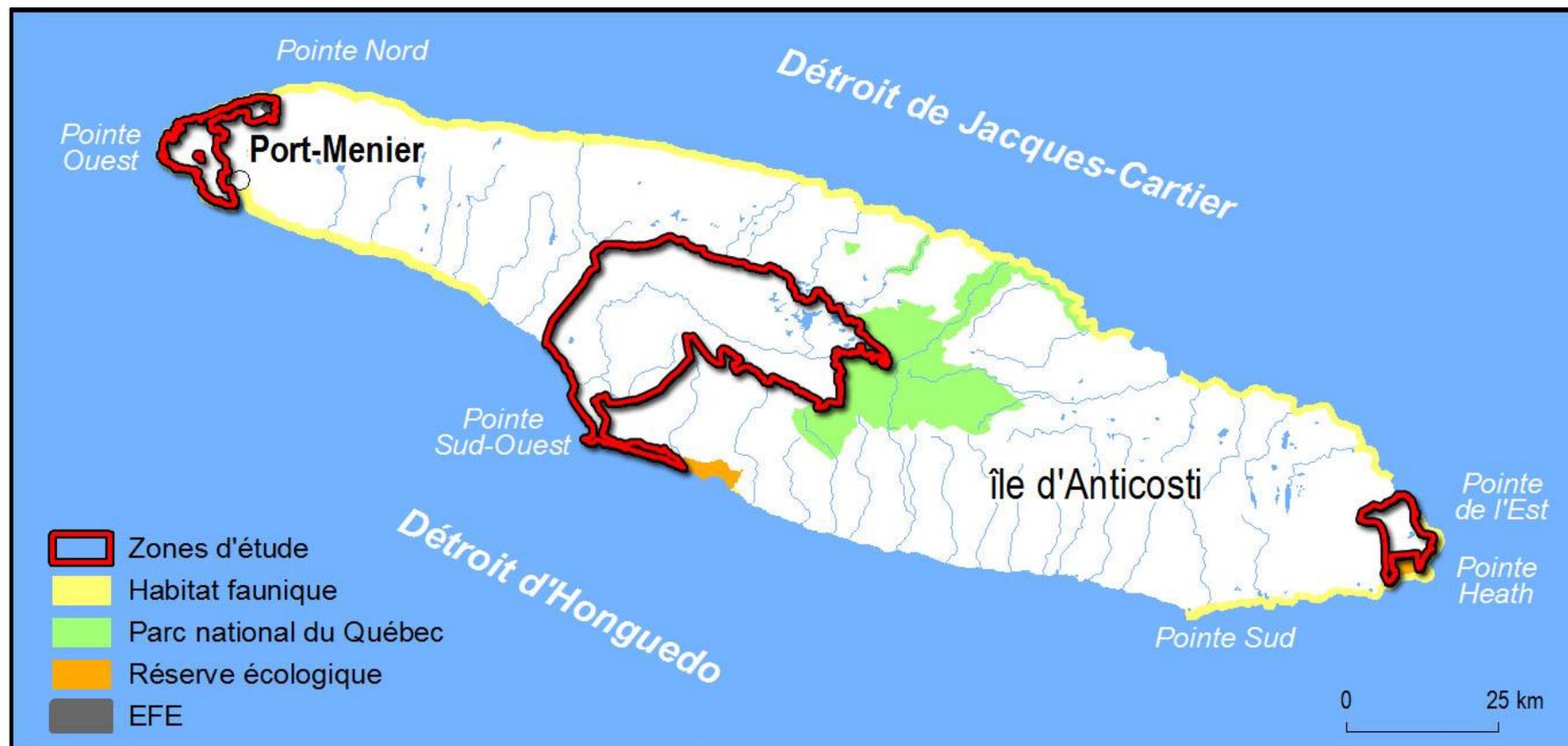
- 75 km²;
- Protection d'un échantillon représentatif des tourbières de l'est de l'île;
- Contribution à la protection d'une espèce floristique susceptible d'être désignées et une espèce faunique vulnérable.





Projets de protection

- Les aires protégées existantes et les propositions de réserves de biodiversité projetées couvriraient 22 % de l'île.





Mesure de protection potentielle

Mesure	Loi	Éléments concernés	Avantages	Inconvénient	Conditions d'applicabilité sur Anticosti
Aire protégée polyvalente	Demande une révision de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel	fossile, espèce à statut, paysage, biodiversité, etc.	coupe forestière possible sous conditions (objectif principal doit être conservation de la biodiversité)	statut inexistant, protection administrative, projet pilote	<ul style="list-style-type: none"> Pourrait convenir pour compléter la protection de la totalité de l'île; Beaucoup de travail reste à accomplir avant de pouvoir appliquer ce statut dont une révision de la LCPN, le développement de lignes directrices, etc.;



Merci!